

N<sup>o</sup> 303. — Par ordonnance de la Reine et du Commandant Commissaire Impérial, en date du 21 octobre 1862, l'indien Tuia, est nommé chef-mutoi du district de Tiarei.

N<sup>o</sup> 304. — Par décision en date du 21 octobre 1862, un congé de convalescence pour France et un passage aux frais de l'État, sont accordés à M. Trillard, commissaire-adjoint, Ordonnateur.

La durée de ce congé sera fixée par S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies.

N<sup>o</sup> 305. — Par ordre de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur, en date du 27 octobre 1862, M. Borie, lieutenant de 3<sup>e</sup> classe des douanes, est embarqué à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1862, sur la frégate l'*Isis*, pour rentrer en France où il est appelé à continuer ses services.

N<sup>o</sup> 306. — Par arrêté en date du 31 octobre 1862 et sur la demande de la Reine, le jeune Tuavira, son fils, est embarqué sur la frégate l'*Isis*, pour se rendre en France où il sera mis au pensionnat de *Notre-Dame-de-toutes-les-Aides*, près de Nantes, tenu par les frères de l'instruction chrétienne.

Les dépenses en résultant seront imputées en France, au compte du service local.

N<sup>o</sup> 307. — Par ordre en date du 31 octobre 1862, M. Hulin, sous-lieutenant d'infanterie de marine, appelé à servir à Lorient, au bataillon d'apprentis fusiliers, prend passage à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1862, sur la frégate l'*Isis*, pour effectuer son retour en France.

---

Certifié conforme :

L'Ordonnateur p. i.

H. TRASTOUR.

PAPEETE, LE 25 SEPTEMBRE 1863 (\*).

---

(\*) Cette date est celle de la réception du Bulletin aux archives.